

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

UGPVB, les chiffres clés	P. 4
Nos 3 missions et notre gouvernance	P. 6
Notre équipe	P. 7
Nos partenaires nationaux et européens	P. 54
Nos adhérents	P. 55



1

ÉCONOMIE

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES

P. 10



2

ENVIRONNEMENT

SIMPLIFIER ET PROGRESSER

P. 20



3

SANITAIRE

TENDRE VERS L'EXCELLENCE

P. 26



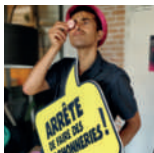
4 **QUALITÉ** RENFORCER LES DÉMARCHES COLLECTIVES P. 32



5 **BIENTRAITANCE** SAVOIR-FAIRE ET FAIRE SAVOIR P. 40



6 **JURIDIQUE** ACCOMPAGNER LE COLLECTIF P. 44



7 **COMMUNICATION** PROMOUVOIR LES MÉTIERS P. 48



L'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne est un syndicat professionnel qui fédère les Organisations de Producteurs (OP) de viande porcine, de viande bovine en Bretagne et d'œufs en Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

L'UGPVB compte 3 sections et 28 Organisations de Producteurs adhérentes



5 OP BOVIN

6 800 élevages

70 000 jeunes bovins
et **99 000** vaches mis en
marché

PRODUCTION (BRETAGNE)

5 000 exploitations avec des vaches
allaitantes

12% de la production nationale de
vaches de réforme

Cheptel vaches allaitantes :
109 000 (- 1,8% vs 2017-2018)

Première région d'abattage
de gros bovins et de veaux :
318 200 tonnes



10 OP PORC

4 754 éleveurs

5 694 élevages

15 869 771 porcs
charcutiers et

199 854 animaux de
réforme mis en marché

Source : FTE 2017

MOYEN DE PRODUCTION (BRETAGNE)

107 élevages naisseurs : 35 429 PR*

2 224 naisseurs-engraisseurs :
471 597 PR* et 2 816 823 PE*

3 143 élevages engraisseurs
+ post-sevriers/engraisseurs :
2 334 898 PE*

Source : BDPorc 2018

* PR = places de reproducteurs

* PE = places d'engraissement



12 OP ŒUF

655 producteurs
sur les régions Bretagne,
Pays de Loire et Normandie

6,3 milliards d'œufs
commercialisés

PRODUCTION (BRETAGNE)

20,5 millions de poules pondeuses
groupement*

760 bâtiments de ponte

43,5 % de la production française
dont 27,6 % en œufs alternatifs
(sol, plein-air, Label Rouge et bio)

* Poules groupement = lots avec contrat de
reprise d'œufs par l'OP

NOS 3 MISSIONS



- **Initier et mettre en œuvre des démarches collectives**
- **Défendre les intérêts des adhérents**
- **Informier, former et conseiller**

NOS COMMISSIONS ET PRÉSIDENTS

Commission Environnement
Gilles FASSOT

Commission Sanitaire Œufs
Eric GUELAFF

Commission Sanitaire Porc
Bernard CHRÉTIEN

Commission Qualité Porc
Jean-Pierre SIMON

Commission Communication Porc
David RIOU

Commission Bientraitance
OS Porc Bretagne
Mickaël BENOIT
Jean-Pierre SIMON

Comité de pilotage Énergie
Jérôme ORVAIN

Référent intrusion élevage
Benjamin BRAULT

NOTRE GOUVERNANCE

Président
Michel BLOC'H

Vice-Présidents
Philippe DAGORNE
Eric GUELAFF

Secrétaire
David JOUBIER

Trésorier
Philippe BIZIEN

Directeur
Jacques CROLAIS

NOTRE ÉQUIPE



1



2

De gauche à droite : Jacques Crolais (Direction), Florence Humbert (Vétérinaire), Delphine D'Hooge (BDPorc), Gilles Guillaume (Section œuf/Aides porc), Morgane Daniel (Assistante de direction), Séverine Lambin (Assistante), Justine Aubril (Environnement), Jean-Michel Noury (Environnement), Laurie Detrimont (Qualité/Sanitaire), Olivier Chevreil (Comptabilité), Alexis Douillard (Juridique - Droit public), Eva Bohmert (Communication)
1 : Mathilde Helstroffer (Juridique - Droit privé/Bien-être),
2 : Pierre Chapon (Informatique)

UNE ÉQUIPE AUSSI AU SERVICE DE





Philippe DAGORNE

Président du Comité d'Orientation

Michel BLOCH

Président du CSE

Jean-Luc LAFITE

Président du CSE

1

ÉCONOMIE RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES



CONTACTS

- **Porc** : Jacques CROLAIS
- **Œuf** : Gilles GUILLAUME
- **Bovin** : Théo NOUAILLETAS

NOS ACTIONS 2019



Les grandes priorités affichées au SPACE 2019

5 orientations affirmées publiquement et conjointement avec le syndicalisme : La nécessaire revalorisation du prix de marché à l'aval de la filière, le besoin de décisions politiques pour protéger producteurs et transformateurs par rapport aux attaques anti élevage et anti viande, la nécessaire structuration de la production en AOP, l'enjeu et l'urgence de l'investissement massif en élevage, l'impératif pour l'Etat de promouvoir et obtenir la reconnaissance de la régionalisation par les autorités chinoises dans le contexte sanitaire mondial.

R&D Bâtiments innovants

Initiation et lancement de travaux visant à tester des démarches d'évolution structurelle des bâtiments de post-sevrage et d'engraissement prenant en compte des attentes sociétales nouvelles tout en respectant les impératifs de rentabilité des élevages. Animation générale du projet assurée par la CRAB. Les investissements, en élevage et sur la station de CRECOM, ont vocation à être soutenu par le Conseil Régional.



Conjoncture Œufs

Suivi du marché de l'œuf coquille et industriel et des poules de réforme en lien avec les évolutions très fortes actuelles de la demande du marché (segmentation).

Prospective Œufs

Réalisation de deux enquêtes prospectives semestrielles

sur l'évolution du potentiel de production d'œufs à 2 ans, par mode d'élevages sur le Grand Ouest. Suivi de l'évolution de la segmentation : substitution cages / alternatifs (sol, plein-air ou biologique).

Adaptation des bâtiments cages

Suivi de la problématique posée aux récents investisseurs en bâtiments cages (mise aux normes BEA 2012) confrontés à l'absence de solution de conversion immédiate à court terme pour des raisons financières, suivi des différenciations émergentes intra-codes et des conséquences induites sur la filière.

Étiquetage produits transformés

Travaux, en lien avec le CNPO*, en faveur de l'extension de l'accès au logo "Œufs de France" aux produits élaborés à base d'œufs.

* Comité National de Promotion de l'Œuf

CHIFFRES CLÉS

Conjoncture bovine

Vache « R » moyenne 2019 :
3,78 €/kg carcasse (+ 1 % vs 2018)

Jeune Bovin « U » moyenne 2019 :
3,95 €/kg carcasse (+0,6 % vs 2018)

sources: cotations France Agrimer bassin GO,
moyennes en € courants

Conjoncture porc

Prix MPB sur 46 semaines :
moyenne = **1,47 €/kg**

Point haut :
1,701 €/kg le 19/09/2019

Point bas :
1,165 €/kg le 17/01/2019

ZOOM



PROSPECTIVE ŒUF GRAND OUEST : À DÉCEMBRE 2020 (SUR 18 MOIS)

Sur le Grand Ouest, notre projection du potentiel de production à décembre 2020 établit un cheptel de 21.16 Mpp*, en hausse de +2.83 % par rapport à juin 2019 (20.58 Mpp). Cette évolution globale sur 18 mois est très différente selon les modes d'élevage et corrobore les évolutions de la segmentation du marché observées à ce jour :

- **Cages** : -2.58 Mpp soit près de -22%,
- **Sol** : +0.86 Mpp soit près de +84%. A noter que ce mode d'élevage 'Sol' (code 2) représente 9% du potentiel global à décembre 2020,
- **Plein air** :
 - Classique : +1.56 Mpp soit +38 % traduisant un développement toujours très soutenu de ce mode d'élevage,
 - Label rouge : +0.12 Mpp soit près de +17%. Il est très probable que la tendance de ce segment soit revue à la baisse : étant coincé entre les segments Plein air classique, d'une part, et bio, en très fort développement continu d'autre part,
- **Biologique** : +0.63 Mpp soit près de +22%. Notons la perspective d'un ralentissement de son développement sur le 2ème semestre 2020 en lien avec le contexte d'excédents conjoncturels observé fin du 1er semestre 2019.

Cette prospective Œufs UGPVB Grand Ouest constitue un bon signal d'alerte pour l'amont. Elle a permis d'alerter début 2018 sur le risque réel d'excédents ponctuels en œufs bio. Pour autant, au-delà de ce signal fort, le conseil Œuf considère que la filière manque d'un outil de régulation efficace de l'offre.

* Mpp : million de poules pondeuses



DUMPING À LA TVA : LA COMMISSION EUROPÉENNE TRADUIT L'ALLEMAGNE EN COUR DE JUSTICE



Dans le prolongement des plaintes déposées par le collectif en 2015 et 2016, la Commission a ouvert une procédure d'infraction à l'encontre de l'Allemagne : envoi d'une mise en demeure en mars 2018, puis d'un avis motivé en janvier 2019. Non convaincue par les réponses, la Commission Européenne a décidé de saisir, en juillet 2019, la cour de justice de l'Union Européenne pour non-respect

de la directive TVA, caractérisé par une utilisation abusive du forfait.

Au-delà de la procédure, le collectif s'est félicité de la communication officielle, portée, en parallèle de la procédure, par la commission en 2019 : « Une telle situation est interdite par les règles de l'Union et crée des distorsions de concurrence importantes sur le marché intérieur ».

La Commission reconnaît ainsi les dérives d'application de la directive TVA agricole, qui se traduisent par une subvention déguisée au profit des éleveurs en Allemagne, et qui affaiblissent les filières porcines des pays voisins. Cette déclaration est importante pour l'autre plainte (Aides d'État) que le collectif a déposé en 2018 et qui est actuellement en cours d'instruction au niveau de la Commission.

Le Collectif considère que la Commission doit dorénavant engager contre l'Allemagne une procédure d'infraction pour Aide d'État. La Cour fédérale des comptes Allemande a publié un rapport le 17 avril 2019 : l'Aide d'État est estimée à plus de 2 milliards d'euros sur 10 ans.

ZOOM



AOP PORC À L'OUEST : LES JEUNES PROPOSENT UN PROJET EN 2019

Un comité de pilotage constitué de jeunes administrateurs d'OP a rédigé un projet d'AOP. 3 documents ont été soumis aux Présidents des OP.

1) Les orientations fondamentales pour conforter l'organisation de la production : Ce diagnostic partagé de la situation de la production porcine de l'Ouest concerne le marché national et international, la relation OP-Abattoirs, la relation éleveurs-OP. 4 objectifs ont été définis : établir un plan stratégique avec une démarche de progrès, définir un cahier des charges visant à répondre aux attentes sociétales, simplifier les signes officiels de qualité, mettre en commun des moyens pour régler les problèmes de fluidité.

2) Le projet AOP porc de l'Ouest : Ce rapport précise les modalités de coordination des OP au sein de l'AOP et dont l'objectif est notamment de gagner en pouvoir de marché. L'AOP aurait vocation à définir et contrôler les socles de base en matière de standards de qualité, à adapter de façon opérationnelle l'offre aux besoins du marché, en quantité et qualité.

3) Une contribution au plan stratégique français dans le cadre de la réforme de la PAC : les 66 propositions visant à obtenir un programme sectoriel concernent la programmation de la production, la qualité, la promotion et l'image des produits, l'environnement, l'énergie, le sanitaire, la bientraitance, l'attractivité des métiers et la transmission, la compétitivité des élevages.

Ces documents ont fait l'objet d'une présentation en bureau restreint Grand Ouest réunissant CRP Bretagne, CRP Pays de la Loire et UNGP.

* EGA : États Généraux de l'Alimentation





LES Z'HOMNIVORES : « POUR BIEN MANGER, MANGEONS MIEUX, MANGEONS ÉQUILIBRÉ, MANGEONS OMNIVORE »

Par la voie de l'UGPVB, les OP sont impliquées en premier chef dans le collectif Les Z'Homnivores. Son objectif est de valoriser la production alimentaire auprès des 96 % des français omnivores et ne pas laisser le débat sur l'alimentation confisqué par les tenants d'une «défiance alimentaire» sous influence de la revendication animaliste. Les actions des Z'Homnivores :

- Rédaction d'une vision sur les fondamentaux du régime omnivore,
- Diffusion de contenus via un réseau de community managers agri-agro,
- Appui aux gestions de crise des entreprises et élevages visés par les animalistes,
- Organisation du colloque «2030, humanité omnivore ?» le 11 déc 2018, à destination de la presse et de 350 décideurs agri-agro,
- Participation à l'organisation de la Breizh Agri Food : 180 événements/portes ouvertes autour de l'alimentation en juin 2019,
- Participation à l'organisation d'un colloque à l'Assemblée Nationale le 13/11/2019 : « Quelles relations entre l'Homme et les animaux dans la société actuelle ? », initié par des députés issus de groupes politiques différents,
- Travaux avec les Organisations Syndicales de salariés de l'agri-agro afin de partager les ressentis et engager une démarche visant à renforcer la légitimité des métiers des filières animales,
- Lancement du site mangerdetout.fr, qui à pour objectif de redonner du sens à notre alimentation, de rétablir une réalité scientifique et éthique face aux trop nombreuses contre-vérités et chiffres trompeurs exposés dans les médias.



CHIFFRES CLÉS



Aides PCAEA 2015/19

(411b + 412 sur g AAP)

Bovin viande : **173** dossiers
5,762 M€ (3.85 %/total)

Porc : **1068** dossiers
33,174 M€ (22,15 %/total)

Œuf : **305** dossiers
9,07 M€ (6.06 %/total)

Lait : **2039** dossiers
70,008 M€ (46,74 %/total)

Appui technique en 2019

Nombre de centralisations dans
la chaîne de références :

513 GTTT-GTE

17 Tableaux de bord

153 GTE élevages sans truie

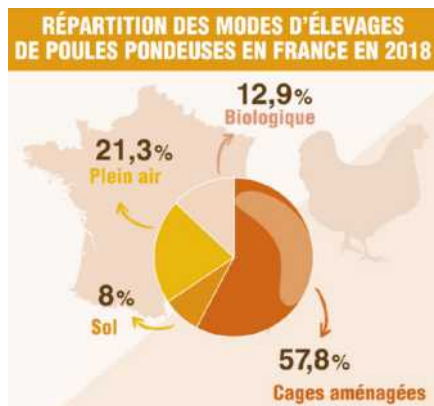
ATC (Assistance technique Collective) :

4 OP, **14** groupes, **161** éleveurs

Répartition des modes d'élevages de poules pondeuses en France en 2018

Source : CNPO d'après Agence Bio, DGAL - 2018

42% de poules en alternatifs en 2018, (x2 en 10 ans, 19% en 2008). La transition s'accélère : + 5 points en 2018 vs 2017



Répartition de la consommation d'œufs selon les modes d'élevages

(Source CNPO 2019)

Une progression des œufs alternatifs consommés par le circuit des œufs coquille et également sous forme d'ovoproduits (Cf infographies)

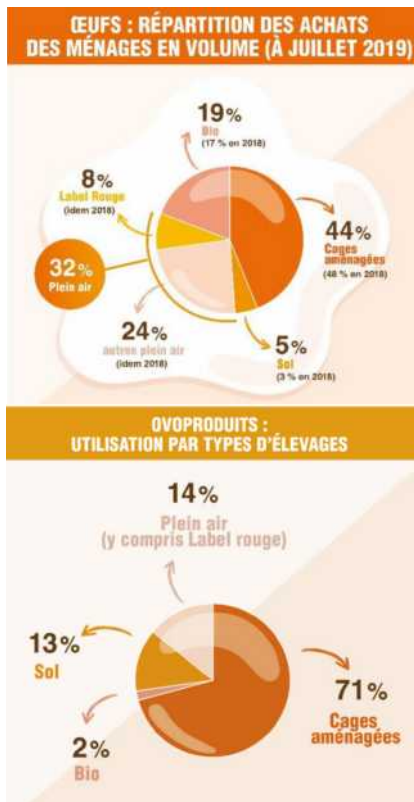
Répartition des modes de consommation d'œufs

(Source CNPO 2019)

Autoconsommation : 4%

Coquille : 57% dont 48% via les achats des ménages en magasins et 9% via les œufs coquilles en RHD

Ovoproduits : 39% (+2 points/2018)





2

ENVIRONNEMENT SIMPLIFIER ET PROGRESSER

Responsables professionnels

Gilles FASSOT

• **CEuf** : Franck Picard

CONTACTS

- Justine AUBRIL
- Alexis DOUILLARD
- Jean-Michel NOURY



NOS ACTIONS 2019



Directives Nitrates

Participation aux travaux sur les textes relatifs au dispositif de surveillance de l'azote : négociation en région et positionnement sur les projets de textes nationaux et régionaux.

Interprofession des Fertilisants Organiques de l'Ouest (IF2O)

- Animation de l'association, veille réglementaire et travaux d'amélioration des prescriptions des fertilisants organiques.
- Réalisation d'une base de données d'analyses de fertilisants et comparaison de différents laboratoires.

Utilisation des effluents d'élevage en agriculture biologique

- Évaluation des conséquences de la définition d'élevage industriel proposée par l'INAO* pour les filières biologiques et conventionnelles, ainsi que pour l'équilibre de la résorption en Bretagne. Production d'un argumentaire étayé et sourcé.
- Appui auprès de Coop de France sur ce dossier qui doit se poursuivre en 2020.

L'environnement en Europe

- Constitution par l'UGPVB et Coop de France d'un Comité Européen pour la promotion du progrès environnemental en agriculture (CEPPEA). Objectif : valoriser et promouvoir les pratiques respectueuses de l'environnement à l'échelle européenne et éviter les distorsions de concurrence.



- Lancement d'études de terrain en 2019.

Installations classées pour l'environnement (ICPE)

Veille réglementaire à destination des OP sur :

- Le décret expérimentation de la concertation préalable en Bretagne. La demande pour que cette procédure ne soit pas imposée aux éleveurs a été validée.
- L'arrêté établissant le formulaire CERFA autorisation environnementale
- Projet de décret relatif à la simplification de l'autorisation environnementale

Réexamen des élevages IED*

- Appui aux services environnement des OP qui ont poursuivi la réalisation des dossiers de réexamen.
- En Bretagne : 56 % de dossiers porcs transmis et 66% en filières volailles (au 01/10/2019).

Incidents et prévention des risques de pollution

Élaboration en lien avec les OP et la CRAB*, d'un plan d'actions pour prévenir les pollutions accidentelles au lisier :

- Audits de prévention en élevage : élaboration d'une grille de préconisation et réalisation des audits terrain par les OP
- Rédactions d'articles de presse



Suivi étude FLAPP : Évaluation des Flux Azotés en bâtiments de Poules Pondeuses, au stockage et à l'épandage

Participation active aux travaux du Comité de pilotage, contribution d'un élevage 'cages' du périmètre UGPVB en outil support pour la réalisation de mesures terrain.

* INAO : Institut National de l'origine et de la qualité

IED : Directive sur les Émissions Industrielles

CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture Bretagne

NOS ACTIONS 2019



OFFRELEC'OUEST



OFFRELEC'OUEST

- Appel d'offre collectifs pour l'approvisionnement en d'électricité des élevages
- Appui des techniciens des OP et des éleveurs dans la mise en place des contrats d'électricité (2450 contrats).
- Démarches et propositions auprès des fournisseurs d'énergie retenus pour améliorer leurs services
- Préparation du prochain appel d'offre : travaux de simplification des démarches pour les éleveurs, les techniciens.

EFFAC'OUEST

Travaux prospectifs pour la valorisation des groupes électrogènes. Tests d'effacement sur 27 sites pilotes afin de lever les difficultés techniques avant d'envisager le déploiement.

CHIFFRES CLÉS

Les publications

- 5** Infos environnement
- 1** Note de sensibilisation au compostage
- 64** Mails d'informations aux services environnement
- 1** Info électricité

Animation du réseau

- 2** Journées Grand Ouest de formation des techniciens
- 3** Commissions environnement
- 8** Groupes de travail thématiques
- 4** COFIL Electricité
- 25** Consultations des référents des OP

ZOOM

GESTION DES DÉCHETS : VERS UNE SOLUTION DE COLLECTE DES EMBALLAGES VIDES

L'objectif est de définir et mettre en œuvre une solution de collecte pour les emballages vides de produits d'hygiène et de nutrition (bidons, sacs, seaux, etc.), à l'instar de ce qui existe déjà pour les produits phytosanitaires notamment (collectes ADIValor).

L'UGPVB a engagé les échanges avec la société ADIValor et les différents partenaires (Coop de France, Coop de France Ouest, CRAVI*) et animé un groupe de travail avec les OP :

- Sollicitation par les OP de 77 fournisseurs de produits d'hygiène et de nutrition
- Estimation du gisement potentiel d'emballages à collecter (17 % du volume actuellement collecté en Bretagne)
- Proposition d'une solution de collecte, reposant sur le réseau de points de collecte existants, notamment des coopératives généralistes. Les modalités opérationnelles et de coûts sont actuellement étudiées au sein de Coop de France Ouest et ADIValor.
- Précision sur le rôle des OP non collecteurs de déchets, qui seront amenées à distribuer les sacs de collecte des bidons et à sensibiliser les éleveurs sur les dates de collecte et consignes de tri.

Les travaux se poursuivent désormais à l'échelle nationale au sein de Coop de France. Les conditions sont réunies pour un démarrage de la collecte en 2021 pour les emballages de produits d'hygiène, en 2022 pour les produits nutritionnels. La mobilisation des OP et des éleveurs sera importante au moment du démarrage de la collecte : les flux de déchets supplémentaires devront respecter les consignes de tri, afin de faciliter leur traitement et leur recyclage.

*ADIValor : Agriculteurs, Distributeurs, Industriels, pour la VALORisation des déchets agricoles
CRAVI : Comité Régional Avicole



3

SANITAIRE TENDRE VERS L'EXCELLENCE

Responsables professionnels

- **Porc** : Bernard CHRETIEN
- **Bovin** : Philippe DAGORNE
- **Œuf** : Eric GUELAFF

CONTACTS

- **Porc** : Laurie DETRIMONT et Florence HUMBERT
- **Bovin** : Théo NOUAILLETAS
- **Œuf** : Gilles GUILLAUME



9



Mise en œuvre de la Charte OS Porc Bretagne
« Protection des élevages SDRP négatif et des élevages
d'engraissement qui leur sont liés ».

Pilotage d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la biosécurité en élevage.

Recensement et caractérisation de l'ensemble des aires de lavage bretonnes.

Participation au CROPSAV et réunions dédiées aux mesures de prévention, à la sensibilisation des éleveurs.

Participation active à RESAVIP (réseau national de surveillance des virus Influenza chez le porc) et édition d'une synthèse trimestrielle bretonne.

Biosécurité en élevage et lors des transports, salmonelles, souches SDRP.





Veille sanitaire

Relais au terrain des alertes. Veille sur leurs conséquences potentielles sur l'activité de production d'œufs.

Veille réglementaire

Relais et interface avec l'amont sur les projets d'évolution réglementaires ayant trait à tous sujets sanitaires impactant pour la production d'œufs de consommation.

Base de données (BD) pondeuses

Relais du CNPO auprès des OP œufs du Grand Ouest de toutes informations liées au développement de la BD pondeuses lancée en septembre 2018.

Contribution active au développement des fonctionnalités de cet outil aux côtés du CNPO.

Biosécurité

Travaux en lien avec le transport des animaux.

Application Plan de Lutte Salmonelles

Implication, au côté du CNPO, dans le suivi des difficultés rencontrées en élevages liées à l'application de l'arrêté du 1er août 2018. Engagement de travaux pour établir d'un état des lieux de l'application de la réglementation Salmonelles dans les principaux pays producteurs d'œufs.

Dossier ATM (Équarrissage)

Suivi de la canicule 2019 et de son impact en filière œuf. Échange avec l'administration, les équarisseurs, autres filières en Bretagne.

ZOOM



ACCORD NATIONAL ATM PONTE : ÉVOLUTION 2019

ATM Ponte est gérée par le CNPO (Interprofession de l'œuf). Entre 2016 et 2018, les volumes d'ATM collectés, issus de la filière Ponte œuf de consommation ont augmenté de près de 19%, passant ainsi de 5156 à 6120 tonnes.

Le déficit de -128 000€ constaté sur l'exercice 2018 ATM Ponte a été financé sur les fonds propres du CNPO.

Pour éviter tout renouvellement de cette situation très déficitaire, le CNPO a revalorisé son barème ATM applicable à compter de 2020. La cotisation a été portée à :

- 3.43 €/100 pp* (+0.6 €/100 pp*) en élevages cages

- 5.24 €/100 pp* (+1€/100 pp*) en élevages alternatifs. Ce niveau de revalorisation devrait conduire à un budget ATM Ponte équilibré en 2020.



*pp : poules pondeuses



BIOSÉCURITÉ : PROTÉGER LES ÉLEVAGES

Depuis la fin de l'année 2018 la mobilisation de la profession et des services de l'État vise à protéger les sites d'élevage porcins et les transports d'animaux. Il s'agit de maintenir le statut indemne de la France au regard de la Fièvre Porcine Africaine mais également des principaux dangers sanitaires.

Les principaux moyens de prévention de ces risques sont de former les éleveurs aux mesures de biosécurité externes et de mettre en œuvre un plan de biosécurité par élevage. L'UGPVB participe au Comité de suivi biosécurité régional coordonné par l'OS Porc Bretagne. A ce titre, la mise en place d'un suivi des IDM pour lesquels un référent biosécurité a été formé a permis de relancer les éleveurs non formés, de maintenir la mobilisation des organisations de producteurs et des autres organismes de formation.

Enfin, pour accompagner les éleveurs dans la définition du plan de biosécurité de leur élevage, un outil d'audit interne, réalisé par l'ANSP, est en cours de finalisation avant déploiement sur le terrain.

Le recensement des aires de lavage des camions et de leurs caractéristiques a été mené par l'OS Porc Bretagne. Celui-ci s'inscrit dans un projet d'envergure dont l'objectif est d'assurer que le maillage du territoire est suffisant et de vérifier, via des audits, la performance du nettoyage et de la désinfection des camions.



* ANSP : Association Nationale Sanitaire Porcine
OS Porc Bretagne : Organisation Sanitaire Porc Bretagne



4

QUALITÉ RENFORCER LES DÉMARCHES COLLECTIVES

Responsables professionnels

- **Porc** : Jean-Pierre SIMON
- **Bovin** : Philippe DAGORNE
- **CEuf** : David JOUBIER

CONTACTS

- **Porc** : Laurie DETRIMONT
- **Bovin** : Théo NOUAILLETAS
- **CEuf** : Gilles GUILLAUME



NOS ACTIONS 2019



Cahier des charges VPF/ Le porc Français

Suivi des engagements et des déréférencements.

Cahier des charges QT*

Plan de contrôle externe et suivi des écarts. Évolution du cahier des charges : phase test pour intégrer de nouveaux items.

Fichier TRACES

Suivi des certificats sanitaires d'importation et d'exportation et des tournées d'animaux associés.

BDPORC

Animation et administration en Bretagne.



Traçabilité

Participation aux échanges dans le cadre du CNPO (Interprofession) à la demande du SNIPO (Syndicat de l'aval), demandeur de la généralisation de cette pratique.

Démarche « Œufs de France »

Suivi du développement de l'affichage du logo ODF dans la branche 'œufs coquille' (Distribution, Centres de conditionnement). Intervention en faveur de l'ouverture de l'accès au logo pour les produits élaborés à base d'œufs.



R&D

Test grandeur nature de production de jeunes bœufs et génisses croisées par 2 OP et un industriel.

ZOOM



DÉMARCHE VPF / LE PORC FRANÇAIS ET QUALITÉ TRAÇABILITÉ (QT)

Le suivi des démarches VPF / Le Porc Français et Qualité Traçabilité est assuré grâce aux dispositifs suivants :

- Alertes informatiques liées aux notifications de mouvements d'animaux non conformes dans BDPORC,
- Contrôle interne des sites d'élevage réalisé par une organisation de producteurs (1 contrôle / an ou tous les 2 ans)
- Contrôle externe des sites d'élevage réalisé par un organisme de certification (10 % des sites d'élevage contrôlés / an).

Outre ces dispositifs, il a été décidé de mettre en œuvre des règles strictes de gestion des écarts constatés lors des contrôles. Cela permet à l'UGPVB, en charge de la démarche au niveau régional, de s'assurer qu'un site d'élevage ne peut être maintenu référencé dans ces démarches alors même qu'une ou plusieurs non-conformité(s) ne sont pas levée(s) dans les délais impartis.

Ce suivi est le seul moyen pour améliorer la crédibilité des démarches professionnelles aux yeux des clients, des consommateurs et des citoyens.



ZOOM



MARQUAGE DES ŒUFS EN ÉLEVAGES

L'œuf est le seul produit à marquer le mode d'élevage sur ses emballages. Très encadré par la réglementation européenne, ce marquage doit être fait en élevages ou, à défaut, au 1er centre de conditionnement. La réglementation française n'impose pas le marquage en élevages.

En 2019, le SNIPO (Syndicat aval de la filière œuf), a revendiqué, au sein du CNPO, la signature d'un accord interprofessionnel rendant obligatoire le marquage de tous les œufs en élevages, quelque soit la destination (centre ou industrie). Cela aurait vocation à remplacer et renforcer la traçabilité déjà permise par les fiches d'origine apposées sur chaque palette d'œufs en sortie d'élevages. Imposant une contrainte supplémentaire aux éleveurs sans contrepartie, ce sujet a soulevé de nombreuses interrogations de faisabilité notamment à l'égard des petits élevages, dépourvus d'emballuseuse et encore en ramassage manuel.

A fin 2019, chaque famille interprofessionnelle, s'accorde sur l'objectif d'évoluer vers la généralisation du marquage en élevages, déjà pratiqué dans plusieurs autres pays de l'UE. Néanmoins, les discussions actuelles, au sein du CNPO, n'ont pas permis de définir les modalités de mise en œuvre : calendrier et compensation des surcoûts pour les éleveurs. La difficulté de trouver un consensus est étroitement liée à la diversité des élevages sur le terrain tant par leur taille que par leur nature (spécialisés ou multimodes de production sur un même site).





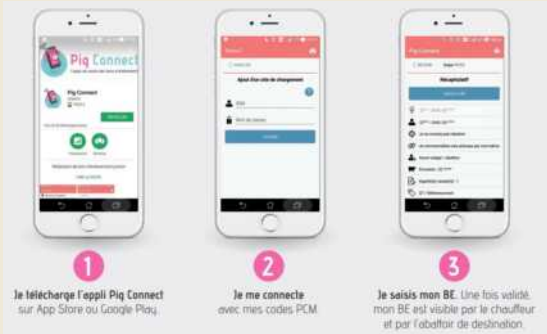
PIG CONNECT : DÉMATÉRIALISER LES BONS D'ENLÈVEMENT

Dans la continuité des travaux engagés par BDPORC depuis 3 ans, l'application Pig Connect, permettant de saisir les bons d'enlèvements (BE) sur smartphone ou PC, a été développée et présentée aux différents acteurs de la filière.

Actuellement, ce sont plus de 3 000 bons d'enlèvement qui ont été saisis grâce à Pig Connect, ce qui concerne plus de 300 éleveurs. Ces bons sont enregistrés dans Pig Connect et sont consultables par l'éleveur à tout moment. Ils sont également visualisables par l'abattoir.

Le dispositif est en cours de test et de déploiement auprès des différents acteurs (éleveurs, transporteurs, abatteurs, PCM). Des tests grandeurs nature avec les groupe Bigard et COOPERL ont été menés dans ce cadre.

La promotion et la mise en œuvre du dispositif font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité de pilotage impliquant les divers utilisateurs.



CHIFFRES CLÉS

Adaptation de la production d'œufs au marché

2 enquêtes prospectives en 2019 sur l'évolution de la production d'œufs à l'horizon 2 ans (mi-2020) sur le Grand Ouest

50 % d'œufs alternatifs à l'horizon 2022 = 24 M places de poules pondeuses

2016 : 68% de places pp cages

2018 : 58% de places pp cages

2020 : l'objectif de 50% pourrait être atteint en fin d'année avec près de 2 ans d'avance sur l'objectif fixé

pp = poules pondeuses

La part des poules en élevages alternatifs a plus que doublé en 10 ans



Source : CNPO d'après Agence Bio, Synalaf, DGAL - 2018



Notification des mouvements en Bretagne

79% des mouvements sont notifiés dans les délais réglementaires, soit avant 7 jours (= à 2018)

3% des mouvements sont notifiés à plus de 28 jours (-1% par rapport à 2018)

Indicateur “Maîtrise du risque trichine”

(Octobre 2019)

Sites reconnus : **5 217**

Sites non reconnus : **262**

Sites plein-air trichine : **322**

Référencement des élevages de porcs

5 279 sites QT

5 268 sites VPF porcs charcutiers

2 444 sites VPF cochons

Liens actifs TATOUPA

1 186 (+17 % par rapport à 2018)





5

BIENTRAITANCE SAVOIR-FAIRE ET FAIRE SAVOIR

Responsables professionnels Porc

Mickaël BENOIT

Jean-Pierre SIMON

Responsable professionnel Œufs

David JOUBIER

CONTACTS

- **Porc** : Mathilde HELSTROFFER
- **Œuf** : Gilles GUILLAUME



9



Caudectomie

L'objectif : Évaluer l'action de l'Administration Française pour faire respecter la réglementation sur le bien-être animal (notamment prévenir la caudophagie et éviter la pratique de la coupe des queues en routine).

Contribution à l'élaboration et à la diffusion de la fiche technique.

Contribution à l'élaboration et à la diffusion de la fiche technique à destination des éleveurs pour leur permettre de documenter :

- L'apparition de morsures dans le contexte particulier de son élevage,
- Les changements de conditions d'élevage qu'il a mis en place après avoir constaté des morsures.



Veille prospective de l'évolution de l'offre en œufs alternatifs (sol, plein-air et bio) en lien avec l'évolution du potentiel global de production.

[illegible]

ZOOM



VERS LA FIN DE L'ÉLIMINATION DES POUSSINS MÂLES

L'élimination des poussins mâles est un dossier d'enjeu, s'invitant dans le débat public. La spécialisation des souches ponte ne permet pas une valorisation économique satisfaisante des mâles. L'élimination in-ovo des mâles le plus précocement possible à l'incubation serait la solution.

La firme allemande SELEGGT a mis au point un process d'identification des sexes à 9 jours d'incubation. Pour autant, des travaux restent à conduire pour sexer in-ovo plus tôt et, surtout, disposer d'un process déployable en condition réelle des couvoirs. Cela nécessite de traiter, à cadence élevée, de grandes quantités d'œufs pour limiter la durée de sortie des œufs des incubateurs, durée pouvant être préjudiciable à l'embryogénèse et donc à la bonne réalisation du processus d'incubation lui-même.

D'autres firmes conduisent des travaux dans ce domaine. La réponse technique, adaptée et efficace, à cette question sociétale est conditionnée par la poursuite et l'approfondissement des travaux de Recherche et Développement. La profession suit la réalisation de ces travaux dans le cadre et au côté du CNPO.





6

JURIDIQUE ACCOMPAGNER LE COLLECTIF



Responsable intrusion en élevage
Benjamin BRAULT

CONTACTS

- Alexis DOUILLARD
- Mathilde HELSTROFFER

NOS ACTIONS 2019



Expertise juridique auprès des services connexes de l'UGPVB et auprès de l'ensemble des OP adhérentes dans les domaines de compétences de l'UGPVB : environnement, sanitaire, construction et urbanisme, santé et sécurité en élevage, qualité, communication.

Veille juridique

Suivi des évolutions législatives et réglementaires.

Pharmacie vétérinaire

Renouvellement pour 5 ans des agréments de 2 OP.

Taxe d'aménagement et sas biosécurité

En début d'année 2019, plusieurs éleveurs ont reçu un titre de perception pour le paiement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive pour la construction d'un sas de biosécurité. Cette demande engendre un coût supplémentaire important pour la construction d'un sas et paraît excessive au regard de l'esprit de la réglementation. L'UGPVB a sollicité les députés bretons en vue d'une précision, sur l'assujettissement des sas à la taxe d'aménagement. Une réponse du Gouvernement est venue confirmer la vision de l'UGPVB en exonérant les sas biosécurité du périmètre de la taxe d'habitation.

Environnement

Réponses aux consultations publiques organisées dans le cadre de plusieurs décrets relatifs au droit de l'environnement.

Pré-contentieux/contentieux

Suivi des dossiers en contentieux (Administratif, Pénal, Civil) et rédaction de recours administratifs.





Les publications

15 infos juridiques relatives à l'environnement, l'urbanisme et la bientraitance animale

2 expertises parues dans la France Agricole (cf. encadré)

Activités du service

Près de **150** consultations juridiques écrites et orales de la part des OP

Elevage

DÉCLARATION OU AUTORISATION

J'ai une entreprise individuelle de poules pondeuses bio. En France, avoir sur la même exploitation du bio et du non-bio avec la même espèce gallus est interdit. Il faut créer une seconde entité juridique pour que cela soit légal. Je vais donc constituer une société de type EARL car je souhaite effectuer une reprise d'exploitation existante (poules pondeuses, volailles de chair et pintades). Faut-il que je demande une autorisation?

« Toute exploitation d'élevage doit obligatoirement avoir été précédée d'une déclaration ou d'une autorisation », rappelle Alexis Douillard, du service juridique de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB). En fonction du nombre d'animaux ou d'emplacements, les formalités et le régime administratif diffèrent. Ainsi, pour une exploitation de volailles, on distingue quatre cas de figure.

► Moins de 5 000 animaux équivalents (AE) : une poule pondeuse et une volaille de chair valent 1 AE, tandis qu'une dinde vaut entre 2,20 et 3 AE selon sa taille). Elle ne nécessite pas d'autorisation mais une simple déclaration au règlement sanitaire départemental (RSD).

► Entre 5 000 AE et 30 000 emplacements, elle ne requiert toujours pas d'autorisation d'exploiter mais une déclaration à la préfecture au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), à réaliser en ligne sur le site internet service-public.fr.

► Entre 30 000 et 40 000 emplacements, elle doit acquiescer une autorisation simplifiée, autrement appelée enregistrement, au titre de la législation des ICPE.

► Plus de 40 000 emplacements, elle exige l'octroi d'une autorisation au titre de la législation des ICPE. « Néanmoins, si à ce jour l'exploitation de volailles que vous projetez de reprendre fonctionne régulièrement, vous bénéficiez de la déclaration ou de l'autorisation obtenue par l'ancien exploitant », précise le juriste de l'UGPVB. Le changement doit toutefois être notifié à la préfecture.

Pour les entreprises en déclaration et enregistrement ICPE, le nouvel exploitant doit le notifier à la préfecture dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation (déclaration à réaliser en ligne sur le site service-public.fr). En ce qui concerne celles en autorisation ICPE, l'éleveur reprenant doit effectuer cette déclaration dans les trois mois qui suivent le transfert.

*La France Agricole,
août 2019*

INTRUSION EN ÉLEVAGE : UN VIDE JURIDIQUE

L'UGPVB et le OP assurent le recensement des intrusions en élevage et accompagnent les éleveurs concernés. Face à l'intensification de ces intrusions illégales en élevage, perpétrées par les mouvements antispécistes et malgré la mobilisation du ministère de la justice et des forces de l'ordre sur le terrain, il n'y a pas de solutions juridiques existantes adaptées permettant de stopper les malversations de ces groupuscules.

Dans l'objectif de porter ce dossier devant le législateur et de trouver une solution réglementaire permettant de punir ces actions, l'UGPVB conseille aux éleveurs de porter plainte systématiquement après une intrusion.

Une réunion intrusion en élevage a également été organisée pour informer les éleveurs via les OP sur les notions de sécurisation des élevages et sur la manière de réagir en cas d'intrusion.

Ce dossier a été largement abordé à l'occasion du colloque à l'Assemblée Nationale le 13 nov. 2019, organisé par des députés de différents groupes politiques. Reste à traiter politiquement la question du financement de ces associations antispécistes et celle de la nécessaire évolution législative et réglementaire visant à protéger les éleveurs et les marques. .



PROPOSITION DE SIMPLIFICATIONS

Dans le cadre d'une veille et d'un échange constant avec ses adhérents, l'UGPVB a élaboré plusieurs propositions portant sur la simplification des normes et la suppression de sur-transposition de directives européennes, essentiellement dans le domaine environnemental.

Il figure dans ce document des propositions visant à encadrer le délai d'instruction des autorisations et enregistrement ICPE, limiter les recours abusifs contre ces mêmes actes ou encore exempter de toute procédure d'autorisation au titre de l'urbanisme les constructions agricoles légères, etc...

Ces propositions ont été envoyées aux parlementaires bretons ainsi qu'à la Préfète de la région Bretagne, afin de les sensibiliser aux engagements pris par le Gouvernement en matière de simplification administrative.

Cette action a permis de saisir le Ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, qui a transmis nos propositions à ses services ainsi qu'au Comité de rénovation des normes en agriculture.

L'UGPVB a également transmis ces propositions à Pierre-Etienne Bisch, Président du Comité de rénovation des normes en agriculture.





**ARRÊTE
DE FAIRE DES
COCHONNERIES!**

7

COMMUNICATION PROMOUVOIR LES MÉTIERS



Responsable professionnel Porc
David RIOU

CONTACTS

- **Porc** : Eva BOHMERT ou Emilie CHARPENTIER
- **Œuf** : Gilles GUILLAUME

NOS ACTIONS 2019



« Don't worry, be Happig »

500 tee-shirts et 50 marinières commandés à l'effigie du nouveau slogan. Pour accompagner ce changement, la page Facebook qui promeut le métier d'éleveur de porc (anciennement « Changeons de regard ») se nomme dorénavant « Les éleveurs de porcs bretons ».



Les Z'Homnivores

Participation aux travaux sur la stratégie d'influence digitale : veille, présence sur les réseaux sociaux...

ZOOM

HAPPIG HOUR

En 2019, 4 afterworks ont été organisés à Lamballe, Fougères, Loudéac et Lannion par des équipes d'éleveurs bénévoles.



Objectif : Engager le dialogue avec un public de jeunes consommateurs urbains sur les élevages porcins et le produit consommé. Cela consiste à créer un moment d'échange et de convivialité avec le grand public, animé par des défis et du plaisir gustatif. Relais des événements sur les réseaux sociaux.

Les 5 défis "cochons" à relever :

- Dégustation à l'aveugle
- Reconnaissance des céréales
- Test de rapidité sur les produits à base de porc
- Questions pour un cochon
- Visite d'élevage virtuelle

Défi bonus : le selfie cochon !



CHIFFRES CLÉS



Don aux Banques Alimentaires

SPACE 2016 : Engagement à donner
600 000 œufs sur 2017/2020
(6 dons)

100 000 œufs remis le 25 novembre
2019 (2^{ème} don)



Journée Tous à la Ferme ! Agriculteurs de Bretagne

+ de 20 000 visiteurs

18 fermes :

1 en porc (Lycée agricole de Kernilien)
1 en poules pondeuses

2 OP mobilisée : Triskalia et Cecab
Ponte



Pig Challenge

133 participants

27 équipes

19 coopératives/associations/entreprises représentatives de la filière

Happig Hour

3 participants au concours 2019 du meilleur Happig Hour et un chèque de **1 000€** offert à l'équipe d'éleveurs lauréate pour un diner au restaurant

141 planches de charcuterie distribuées

+ 600 participants aux défis

35 éleveurs et techniciens bénévoles

Fiches pédagogiques

10 000 fiches distribuées/imprimées

ZOOM



PIG CHALLENGE, 2ND ÉDITION

La 2^{nde} édition du Pig Challenge s'est déroulée le 28 septembre 2019 à Pléneuf Val-André (22). Cet événement est une compétition ludique et sportive réservée aux acteurs de la filière porcine.

27 équipes se sont défiées cette année. C'est l'équipe de la société APA « les Ratatouilles » qui a, une nouvelle fois, remporté le fameux trophée de cette compétition.

La bonne humeur, le dynamisme et les sourires étaient au rendez-vous. Nous voulions une filière forte et soudée, nous n'avons pas été déçus !

La vidéo du Pig Challenge est disponible sur la page Facebook des éleveurs de porcs bretons. Nous vous invitons à la visionner et à la partager sur vos réseaux sociaux d'entreprises. Elle illustre parfaitement une filière dynamique et soudée, à l'image de l'événement.



**Crédit Mutuel
de Bretagne**



COMITÉ RÉGIONAL PORCIN
BRETAGNE

L'ÉLEVAGE DE PORCS, PARLONS-EN !

Toujours en collaboration avec le CDMP*, le tournage de la saison 2 de la websérie a été réalisé en septembre. Le montage des 6 vidéos est en cours de réalisation. Elles sortiront début 2020 sur les réseaux sociaux et sur la chaîne Youtube dédiée «L'élevage de porcs, parlons-en !».

L'objectif ? Répondre aux idées reçues sur l'élevage, montrer que les éleveurs sont fiers d'exercer leur métier avec passion et de nourrir avec plaisir leurs concitoyens.

Le début de l'année a été marqué par la création du nouvel outil de communication à destination du grand public et des acteurs de la filière : **8 fiches pédagogiques** issues des thèmes des vidéos de la saison 1. Six autres fiches correspondant à la saison 2 sont en cours de réalisation et viendront compléter ces dernières.

Ces fiches sont également déclinées en visuels sur les réseaux sociaux. À relayer sans modération pour amplifier la communication positive !

Les nouveaux thèmes :

- L'élevage de porcs hier et aujourd'hui
- La vente directe et en supermarché
- L'environnement
- Le réchauffement climatique
- Le bien-être des animaux
- Le métier d'éleveur



* Centre de Documentation des Métiers du Porc

NOS PARTENAIRES NATIONAUX ET EUROPÉENS



Interprofession des Oeufs



NOS ADHÉRENTS





104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES
Tél. 02 99 65 03 01

ugpnb@ugpnb.fr
www.ugpnb.fr